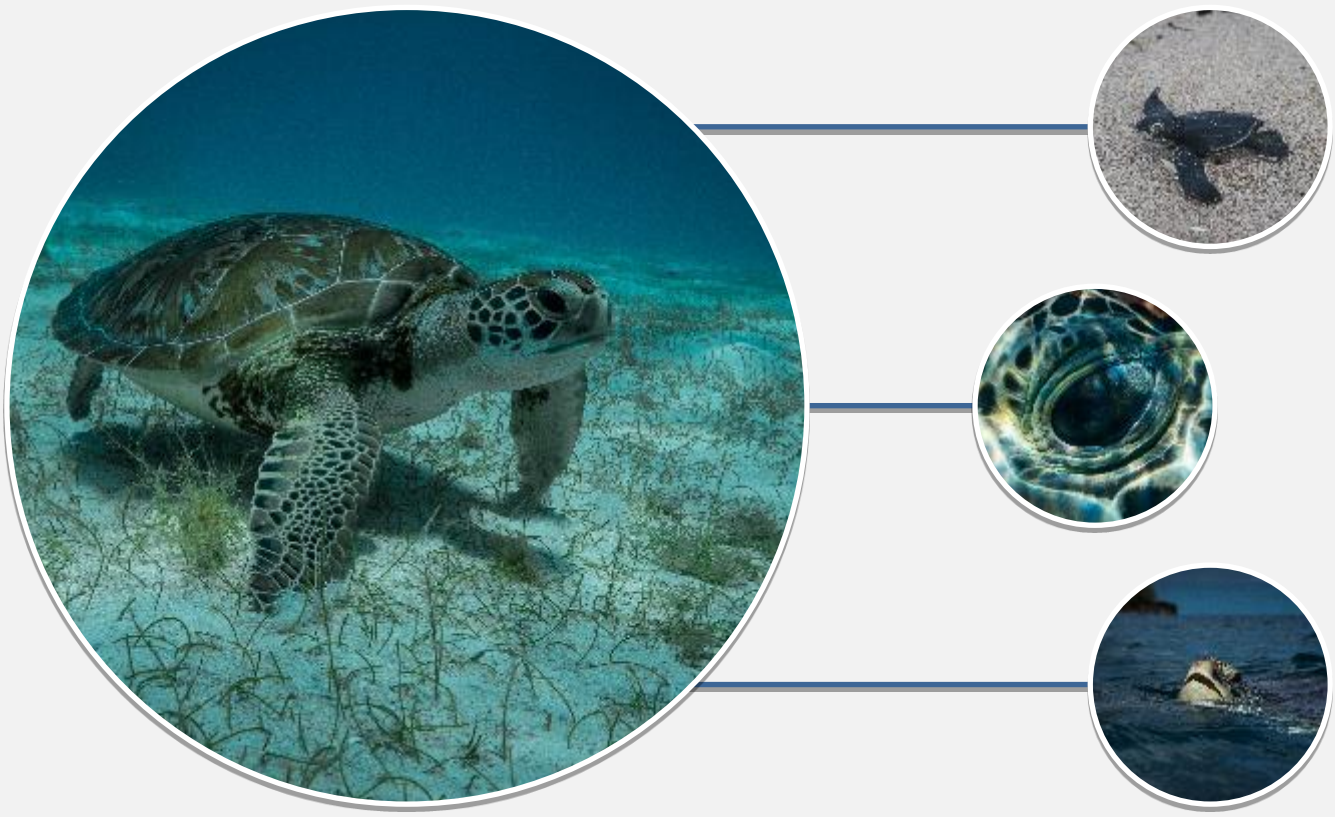
Compte rendu de la Commission thématique « Échouages et Détresses » Martinique 2025

Plan National d'Actions en faveur des Tortues Marines des Antilles Françaises (PNATMAF) 2020-2029

Schoelcher le jeudi 23 octobre 2025

13h - 17h



Compte rendu de la Commission thématique « Échouages et Détresses » Martinique 2025

Plan National d'Actions en faveur des Tortues Marines des Antilles Françaises (PNATMAF) 2020-2029

Schoelcher le jeudi 23 octobre 2025
13h - 17h

Mots clés : Tortues marines, Échouage, Détresse, Chaine d'intervention, Martinique

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

Compte rendu de la Commission thématique « Échouages et Détresses » Martinique 2025. Schoelcher le jeudi 23 octobre 2025 (13h - 17h). 27 pages.

© Aquasearch 2025, ce document ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans l'autorisation expresse du client (ONF)

LISTE DES PARTICIPANTS

Personnes en présentiel :

- Bellenoue Pauline, Chargée de mission milieu marin DEAL, pilotage du PNATMAF
- Duporge Nathalie, Aquasearch, Cheffe de projet, coordination du RETOM
- Keurinck Olivier, Gendarmerie Nationale
- Pinotie Thibault, Service garde-côtes des douanes Antilles Guyane
- Pouey-Sartalou Victoria, Sanctuaire AGOA, Chargée d'étude
- Renia Ludvina, ONF, Chargée d'appui à l'animation du PNATMAF
- Violo Coline, Aquasearch, chargée de mission

Personnes présentes en visioconférence :

- Bayer Lucie, Sanctuaire AGOA, Chargée d'étude
- Combes Magali, Chargée de projet, l'Asso-Mer
- Marie-Louise Solaine, Chargée de mission Gestion et Aménagement Délégation Outre-Mer Conservatoire du littoral
- Poupard Marion, Aquasearch, Cheffe de projet, coordination du RETOM
- Valin Céline, Chargée de mission Aquasearch, coordination du RETOM



Résumé des actions proposées

Actions	Pilote	Propositions validées par la CT « Échouages et Détresses Tortues Marines »
Fiche reflexe	PNATMAF + ONF	Finaliser les fiches sur le modèle de la Guadeloupe + Trouver une solution pour la simplification des fiches si destinées au grand public
Intervention sur les tortues marines mortes	PNA	Envoyer un courrier aux mairies pour rappel de leur rôle concernant la salubrité publique
	Coordination RETOM	Continuer de proposer la formation et l'intégration au RETOM aux agents techniques des mairies
Interventions sur des désorientations de tortues marines	PNA	Développer des outils de communication à destination des restaurants et de leur clientèle
	Coordination RETOM	Contacter les restaurateurs pour proposer d'inscrire des salariés dans la prochaine formation
Évènements de fortes affluences	PNATMAF + DEAL	Accompagner les organisateurs et faire le lien avec les services de sécurité en amont de l'événement. Mettre en relation les responsables des évènements avec le RETOM
Recyclage et formation des bénévoles RETOM	Coordination RETOM	Organiser une formation de nouveaux bénévoles et un recyclage des bénévoles formés il y a plus de trois ans au premier trimestre 2026
Formation à la réanimation des tortues marines à destination des pêcheurs professionnels	CNRS	Organiser au premier semestre 2026 une formation pour la réanimation des tortues marines à destination des pêcheurs professionnels dans le cadre du projet RECAPTED. Inviter la coordination du RETOM à participer à cette formation
Formation Vétérinaire	Coordination RETOM	Organiser une formation auprès des vétérinaires pour une prise en charge des tortues marines en détresse en décembre 2025



Glossaire :

AEM : Action de l'État en Mer

AGOA : Sanctuaire dédié aux mammifères marins et à leurs habitats dans les Antilles Françaises

AOT : Autorisation d'occupation temporaire

CACEM : Communauté d'Agglomération Centre Martinique

CDL : Conservatoire du littoral

DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DEP : Dérogation Espèce Protégée

DM : Direction de la Mer

DPM : Domaine Public Maritime

OFB : Office Français de la Biodiversité

ONF : Office National des Forêts

PNATMAF : Plan National d'Actions en faveur des Tortues Marines des Antilles Françaises

RETOM : Réseau Échouage Tortues Marines de Martinique

RTMM : Réseau Tortues Marines Martinique

ULAM : Unité littorale des Affaires Maritimes

TOTM : Trans Océans Tortues Marines

SOMMAIRE

1 Introduction 1

2 Présentation de la fiche réflexe 3

2.1 Cas 1 et 2 : Aménagements et manifestations 3

2.2 Cas 3 : Feux au sol, coupe de végétation 4

2.3 Cas 4 : Pollution lumineuse 5

2.4 Cas 5 : Errance ou divagation 6

2.5 Cas 6 et 7 : Braconnages et Véhicule à moteur 7

2.6 Cas 8 et 9 : Boat party et mouillage sur les herbiers 7

2.7 Cas 10 : Perturbations intentionnelles et manipulations 8

3 Fonctionnement du RETOM 10

4 Bilan 2024-25 des activités du RETOM 12

5 Interventions RETOM 14

5.1 Cas numéro 1 : Tortue retrouvées mortes 14

5.1.1 Interventions RETOM 14

5.1.2 Discussions et améliorations 14

5.2 Cas numéro 2 : Tortues marines blessées 15

5.2.1 Interventions RETOM 15

5.2.2 Discussions et améliorations 15

5.3 Cas numéro 3 : Pontes et émergences problématiques 16

5.3.1 Interventions RETOM 16

5.3.2 Discussions et améliorations 16

5.4 Cas numéro 4 : Tortues marines prises dans des engins de pêche 18

5.4.1 Interventions RETOM 18

5.4.2 Discussions et améliorations 18

5.4.3 Mise en place de la Brigade d'Intervention en Mer (BIM) 18

5.4.4 Discussions et améliorations 20

6 Prélèvements 21

7 Suspicions braconnage 22

7.1 Interventions RETOM 22

7.2 Discussions et améliorations 22

8 Manifestations de forte influence 23



9 Formations 24
9.1 Formation et intervention et recyclage 24
9.2 Formation des vétérinaires 24
9.3 Formations complémentaires 25
10 Communication 26
10.1 Newsletter 26
10.2 Communication via l'animateur 26

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Liste des commissions thématiques du PNATMAF. 2
Figure 2 : Schéma explicatif concernant les infractions sur le domaine public maritime. 3
Figure 3 : Schéma explicatif concernant les feux au sol et la coupe de végétation. 4
Figure 4 : Schéma explicatif des procédures concernant la pollution lumineuse et l'éclairage sur les sites de pontes. 5
Figure 5 : Schéma explicatif des procédures concernant l'errance ou la divagation d'animaux domestiques. 6
Figure 6 : Schéma explicatif concernant le braconnage et les véhicules à moteur. 7
Figure 7 : Schéma explicatif concernant les boat party et les mouillages sur les herbiers. 8
Figure 8 : Schéma explicatif concernant les perturbations intentionnelles et manipulations. 9
Figure 9 : Présentation du schéma d'intervention. 11
Figure 10 : Bilan du nombre de signalements en fonction des types de signalements sur la période novembre 2024 - octobre 2025. 12
Figure 11 : Procédures d'interventions mises en place par la BIM pour les engins de pêches. 19



1 INTRODUCTION

Intervenant : coordination RETOM

La commission “Échouage et détresses” en Martinique permet de rassembler différents acteurs pouvant être impliqués ou sollicités pour les échouages et les détresses de tortues marines. L’objectif est de “poursuivre et de renforcer la structuration du réseau ainsi que l’harmonisation de ses outils à l’échelle des Antilles françaises”. Durant cette commission, les différents protocoles mis en place ont été présentés afin de réfléchir à des solutions d’amélioration. Les acteurs ont alors pu échanger et faire le bilan des objectifs établis lors de la précédente commission (novembre 2024).

Intervenant : Animation PNA

Le rôle et la fonction du Plan National d’Actions en faveur des Tortues Marines aux Antilles Françaises (PNATMAF) a été rappelé. Piloté par la DEAL et animé par l’association TOTM depuis le 13 juin 2025 (anciennement animé par l’ONF), celui-ci a été créé en vue d’une stratégie de conservation et de protection des tortues marines. Il comprend trois volets : conservation, connaissance et sensibilisation.

En effet, différentes menaces sont susceptibles d’impacter les tortues marines aux Antilles :

- ✓ Les captures accidentelles,
- ✓ La pollution plastique,
- ✓ Le dérangement,
- ✓ La pollution lumineuse,
- ✓ Les maladies,
- ✓ Le braconnage,
- ✓ La prédation (rats, chiens, etc.),
- ✓ Les collisions,
- ✓ La perte de leurs habitats (ponte et alimentation).

Pour contrer ces menaces le PNATMAF a mis en place différentes actions. Parmi celles-ci, deux ont pour objectif de renforcer les capacités de prise en charge des tortues marines mortes ou en détresse :

- ✓ Action 18 : organiser les interventions sur le terrain sur les situations de détresses,
- ✓ Action 19 : Assurer les soins aux tortues marines sur l’ensemble des territoires.

L'action 18 permet de définir les conduites à tenir, d'organiser et de former le réseau d'intervention sur le terrain, d'assurer les interventions sur les situations de détresse, de maintenir un bon fonctionnement du réseau et de collecter et gérer les données. L'action 19 met en place deux tâches principales qui sont les soins aux tortues blessées ou en détresse et les soins aux tortues malades. Le Réseau Échouage Tortues Marines de Martinique (RETOM) a alors été créé dans le cadre de ces deux actions.

Un marché de trois ans pour la coordination du RETOM a été attribué au bureau d'étude Aquasearch (mai 2023 à avril 2026). Un nouveau marché sera relancé par la DEAL en 2026 pour la suite du projet. De plus, un arrêté modificatif de la DEP a été mis en place au cours de l'année 2025, afin que celle-ci soit transférée à l'association TOTM, nouvellement animatrice du PNA, et prolongée jusqu'au 31 décembre 2026.

Différentes commissions thématiques du PNATMAF, présentées dans la Figure 1, sont également organisées chaque année.

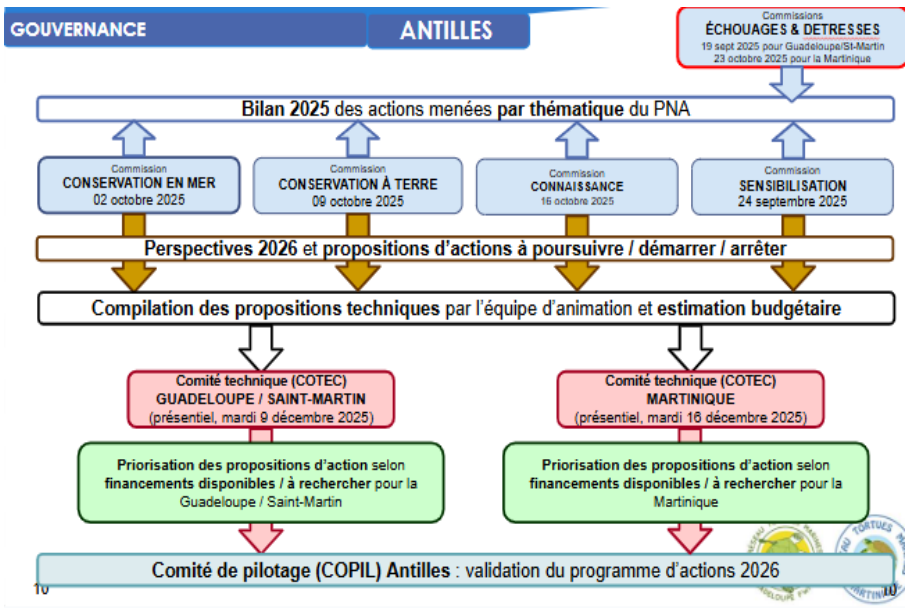


Figure 1 : Liste des commissions thématiques du PNATMAF.

2 PRÉSENTATION DE LA FICHE RÉFLEXE

Intervenant : ONF

Le RETOM a pour vocation de centraliser les signalements, de les rediriger vers les acteurs compétents et d'en assurer le suivi. Le numéro d'urgence (0690 234 235) est visible sur tous les supports produits, permettant une bonne connaissance de ce numéro par la population martiniquaise. Afin de clarifier les rôles des interlocuteurs multiples susceptibles d'être impliqués pour la gestion des signalements, une fiche réflexe, initialement développée pour la Guadeloupe, est présentée sous le même format pour la Martinique. Elle a pour objectif d'être diffusée auprès des principaux acteurs martiniquais ainsi qu'aux collectivités. Un échange entre l'animateur du PNA, la DEAL et l'ONF rappelle que cette fiche réflexe aurait également pour vocation d'informer le grand public. La liste de diffusion de cette fiche reste à déterminer précisément par l'ONF avec la mise en place d'un groupe de travail.

Les fiches réflexes sont divisées en différents cas.

2.1 CAS 1 ET 2 : AMÉNAGEMENTS ET MANIFESTATIONS

Le premier cas concerne l'occupation du Domaine Public Maritime (DPM) avec notamment le besoin d'un AOT pour un aménagement ou une manifestation à terre ou en mer. L'ensemble des procédures à suivre est listé en Figure 2.

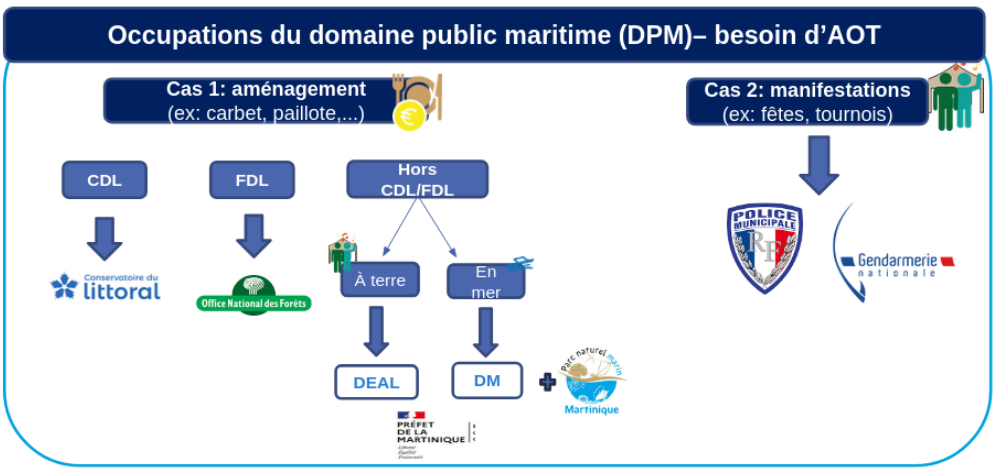


Figure 2 : Schéma explicatif concernant les infractions sur le domaine public maritime.

Suite à la présentation de ce schéma, la DEAL informe que lorsqu'ils apprennent l'organisation d'un événement non autorisé, ils en informent la commune qui est chargée de mettre en place un arrêté d'interdiction. Dans ce cas de figure, les gendarmes et la police ne sont donc pas les personnes à contacter.

Le CDL demande s'il sera contacté uniquement en cas d'aménagement prévu sur leurs sites et souligne la nécessité d'ajouter les gestionnaires, cosignataires des conventions établies, dans la boucle de la fiche réflexe. L'ONF indique qu'il est préférable de centraliser l'information directement auprès du CDL.

Un échange entre la DEAL et la coordination du RETOM souligne également l'importance de privilégier les contacts par courriel afin d'assurer la traçabilité des échanges.

2.2 Cas 3 : Feux au sol, coupe de végétation

Le deuxième cas évoqué concerne les procédures à suivre en cas de feux au sol et de coupe de végétation (Figure 3).

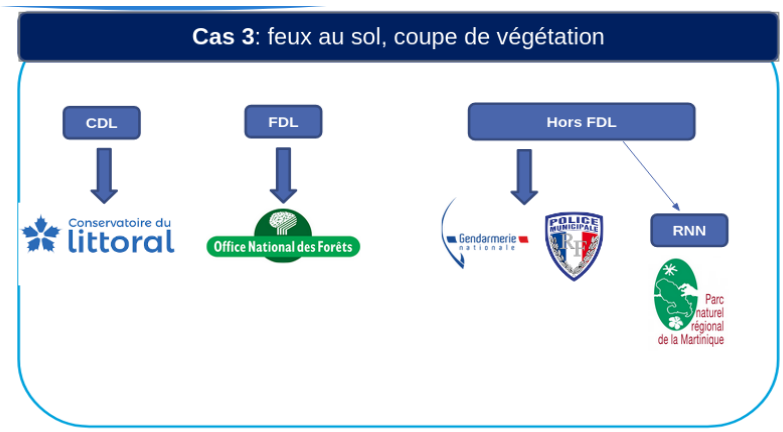


Figure 3 : Schéma explicatif concernant les feux au sol et la coupe de végétation.

Il est proposé par la DEAL d'ajouter les contacts du SD-OFB ainsi que des techniciens assermentés en plus de ceux de la gendarmerie et des pompiers car la situation évoquée a un impact sur le milieu. Ces contacts n'étant pas joignables durant les week-ends, les contacts prévus initialement restent nécessaires. La DEAL a cependant souligné l'importance d'établir des contacts pérennes et éviter ceux d'agents pouvant changer régulièrement. L'ajout de la thématique du "camping sauvage" à ce cas a également été proposé par la DEAL. De plus, TOTM a suggéré de définir une priorité des appels lorsque plusieurs acteurs sont impliqués.

Si ces fiches réflexes sont destinées au grand public, le sanctuaire AGOA s'interroge sur la possibilité de mettre en place un numéro unique centralisant tous les appels. La question d'une astreinte pour ces numéros est également évoquée.

Les réponses données par la DEAL, l'ONF et la coordination du RETOM indiquent que le numéro d'urgence RETOM restera uniquement dédié aux détresses de tortues marines. La question d'établir un nouveau numéro est alors évoquée mais semble compliquée à mettre en place. Une autre solution doit alors être réfléchie. Il a également été rappelé que de nombreux acteurs mentionnés dans les fiches réflexes ne travaillent pas le week-end.

Les conclusions ont indiqué la difficulté de synthétiser l'ensemble de ces informations pour le grand public. La coordination du RETOM a ajouté que, si celle-ci était tout de même contactée pour ce type d'événement, elle pourrait, à l'aide des fiches réflexe, rediriger vers l'acteur compétent pour l'intervention.

2.3 CAS 4 : POLLUTION LUMINEUSE

Les différentes étapes afin de centraliser les informations et les contacts concernant la pollution lumineuse et l'éclairage sur les sites de pontes sont présentées en Figure 4.

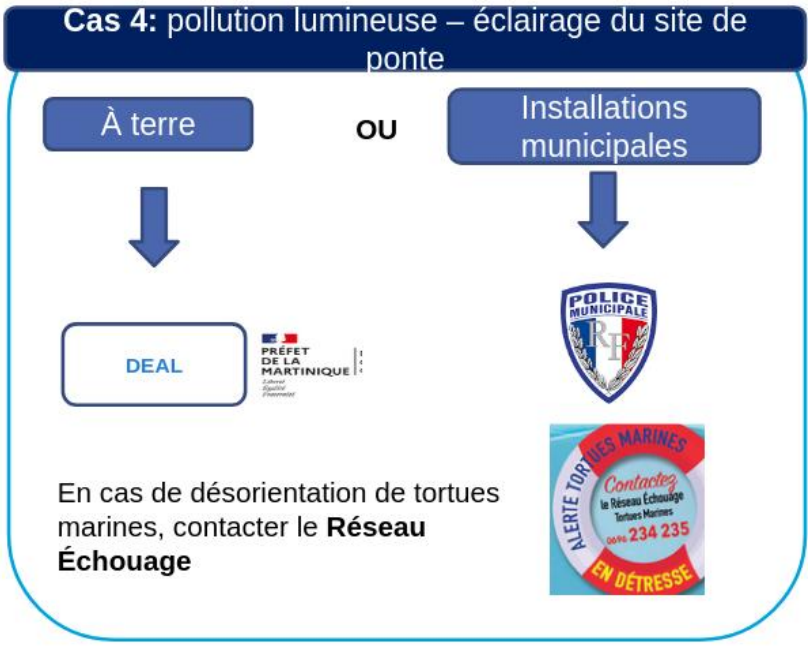


Figure 4 : Schéma explicatif des procédures concernant la pollution lumineuse et l'éclairage sur les sites de pontes.

La coordination du RETOM indique que si l'éclairage provient d'un particulier, le RETOM n'est pas en capacité d'intervenir. Il est également indiqué par la DEAL que le SD-OFB n'intervient pas dans le cadre d'un AOT, c'est alors la DEAL qui est chargée de l'intervention. Cependant, les agents de la DEAL n'étant pas assermentés ni formés sur la thématique de l'éclairage, une approche de sensibilisation est privilégiée.

2.4 CAS 5 : ERRANCE OU DIVAGATION

Le cinquième cas présenté concerne l'errance ou la divagation d'animaux domestiques. L'ensemble des procédures à suivre est montré dans la Figure 5.

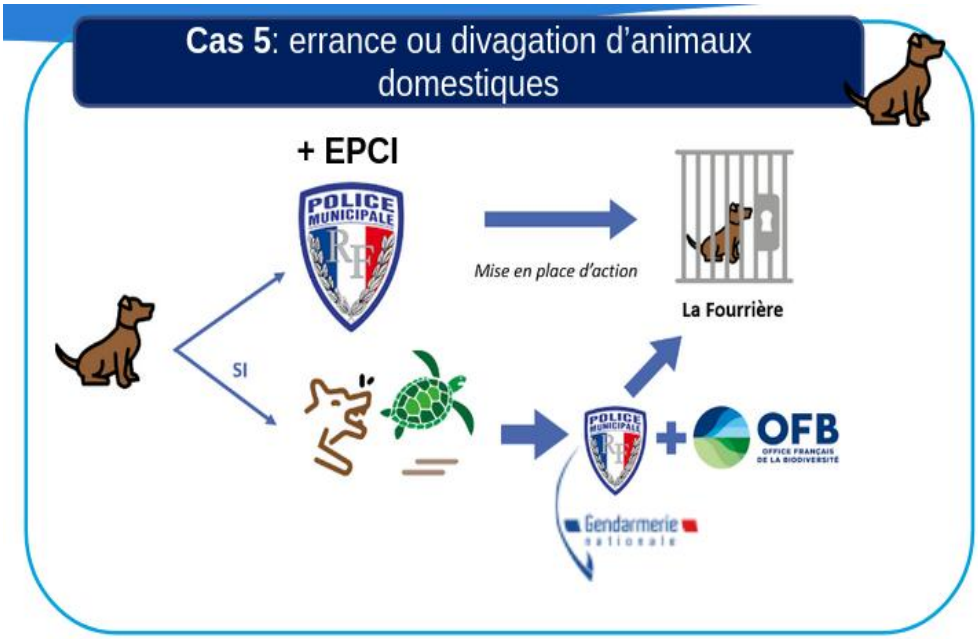


Figure 5 : Schéma explicatif des procédures concernant l'errance ou la divagation d'animaux domestiques.

La coordination du RETOM indique que le numéro d'urgence du RETOM pouvait être ajouté en cas de situation concernant une tortue marine morte ou en détresse. L'ajout du logo du SD-OFB est également suggéré par la DEAL, bien que l'intervention de cette structure dans ce cas de figure reste à confirmer.

2.5 Cas 6 et 7 : Braconnages et Véhicule à moteur

Les cas 6 et 7 présentent les problématiques concernant les cas de braconnage et de véhicules à moteur (Figure 6).

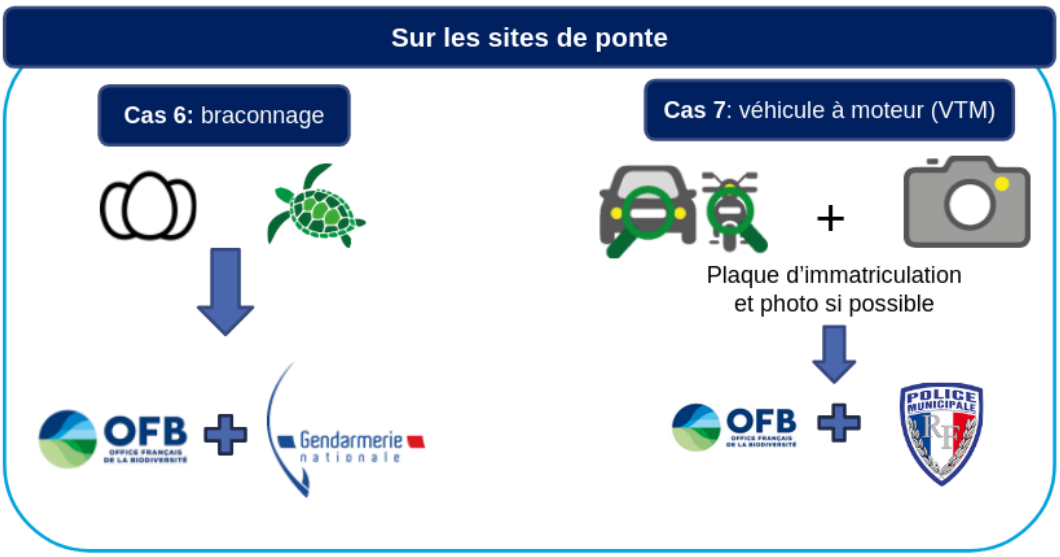


Figure 6 : Schéma explicatif concernant le braconnage et les véhicules à moteur.

La gendarmerie a précisé que l'acteur principal à contacter en cas de circulation de véhicule sur les plages est la police municipale. Une photo de la plaque d'immatriculation est indispensable pour permettre l'intervention. Il est également rappelé par la DEAL que le code de l'environnement interdit toute circulation sur les plages mais que cela est tout de même observé sur certaines plages aux Antilles. La question d'intégrer le ramassage des sargasses à l'aide d'engins motorisés sur les plages a également été abordée. Le SD serait chargé du contrôle de ces points et sera ajouté à la fiche reflexe pour ce cas.

2.6 Cas 8 et 9 : Boat party et mouillage sur les herbiers

Les cas 8 et 9 représentent les boat party et le mouillage sur les herbiers. La Figure 7 représente tous les acteurs à contacter en cas d'urgence.

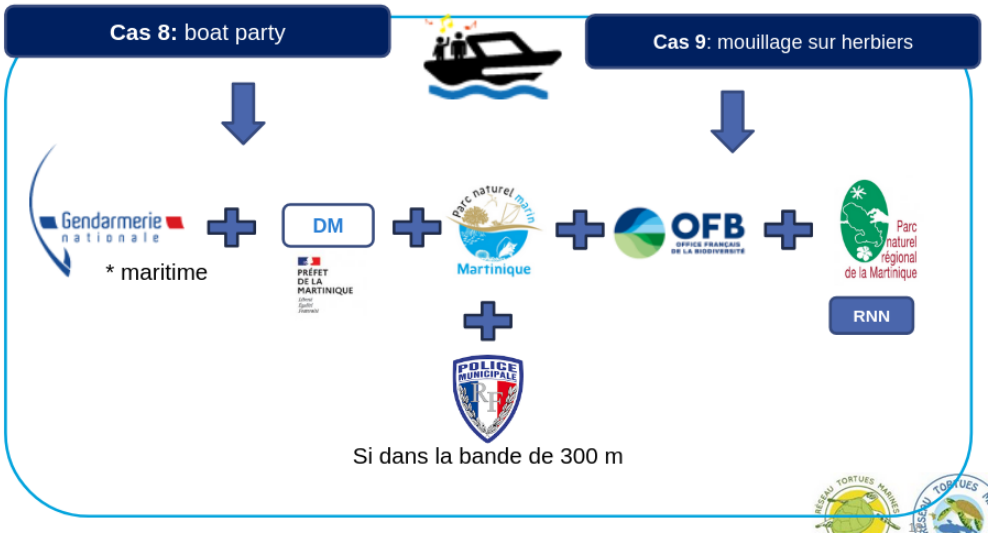


Figure 7 : Schéma explicatif concernant les boat party et les mouillages sur les herbiers.

La coordination du RETOM interroge les douanes sur leur intervention dans ce type de situation. Cette structure n'est pas nécessairement ciblée pour ce type d'intervention mais il arrive que des demandes d'action en mer soient formulées auprès du numéro d'astreinte de l'AEM pour constater les faits. Il est également précisé que la gendarmerie maritime dépend de la brigade départementale, qui n'intervient pas directement en mer. Il est donc préférable de se tourner vers l'AEM, l'ULAM ou les brigades nautiques du Marin et de Saint-Pierre. Ces trois derniers acteurs sont déjà membres du groupe WhatsApp "Intervention en mer" créé le 30 mars 2025.

2.7 Cas 10 : Perturbations intentionnelles et manipulations

Le dernier cas présent dans les fiches réflexes concerne les perturbations intentionnelles ainsi que la manipulation de tortues marines (Figure 8).



Figure 8 : Schéma explicatif concernant les perturbations intentionnelles et manipulations.

Il a été indiqué par la coordination du RETOM qu'il était nécessaire d'ajouter le numéro d'urgence du RETOM ainsi que ceux du SD-OFB et de la DEAL pour ces cas de figure.

La DEAL a précisé qu'en cas de perturbation sur une tortue marine (à terre ou en mer), le RETOM est en charge de coordonner la procédure, selon le cas de figure rencontré. La création d'un arbre décisionnel a été suggérée par la coordination du RETOM afin de faciliter les décisions et l'intervention.

Des groupes de travail doivent être mis en place par l'ONF au début de l'année 2026 afin de finaliser ces fiches réflexes. Les structures concernées par ces fiches doivent alors être listées ainsi que leurs horaires de permanences et les standards disponibles. Une version finale "*972 signalement*" sera ensuite créée.

3 FONCTIONNEMENT DU RETOM

Intervenant : Coordination RETOM

Pour rappel, le Réseau Échouage Tortues Martinique est un réseau créé dans le cadre du PNATMAF et composé de différents acteurs :

- ✓ La coordination du RETOM (Aquasearch),
- ✓ Les bénévoles formés à intervenir.

Les procédures d'alerte et d'intervention sont, depuis plusieurs années, définies afin d'optimiser les temps d'intervention selon les cas. Celles-ci sont principalement constituées des étapes suivantes :

- ✓ Signalement via le numéro d'urgence,
- ✓ Évaluation de la situation par la coordination,
- ✓ Prise de décision sur les actions à mener,
- ✓ Supervision de l'intervention,
- ✓ Bancarisation des données.

La Figure 9 représente la chaîne d'intervention mise en place par le réseau.

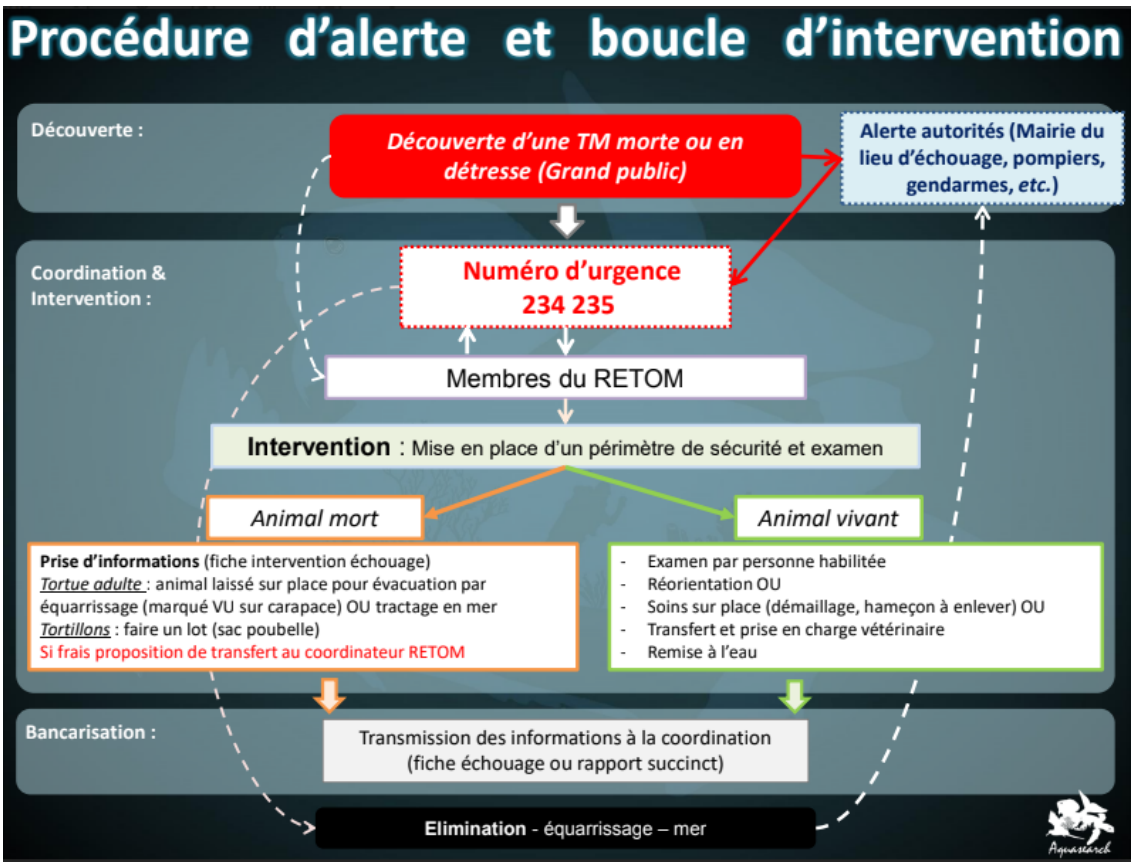


Figure 9 : Présentation du schéma d'intervention.

Les rôles détaillés de la coordination sont divisés en trois catégories qui regroupent un certain nombre d'actions :

- ✓ Gestion logistique de l'échouage
- ✓ Gestion pratique de l'échouage
- ✓ Gestion de la communication

Seuls les acteurs formés et inscrits sur la DEP sont habilités à intervenir sur l'échouage. Ils relèvent différentes informations sur les individus et remplissent une fiche d'intervention. Ils interviennent également auprès du public et communiquent sur les conduites à tenir selon les situations. Enfin, ils remontent les informations et les difficultés rencontrées lors des interventions à la coordination du RETOM.

4 BILAN 2024-25 DES ACTIVITÉS DU RETOM

La coordination du RETOM a présenté un rapide bilan des appels réceptionnés sur la période novembre 2024 - octobre 2025. Depuis novembre 2024, un total de 830 appels a été reçu (Figure 10). Les mêmes tendances de signalements ont été observées par rapport aux années précédentes, avec une majorité de signalements concernant des tortues mortes sur la plage ou en mer et des pontes (respectivement 95 et 71 appels reçus).

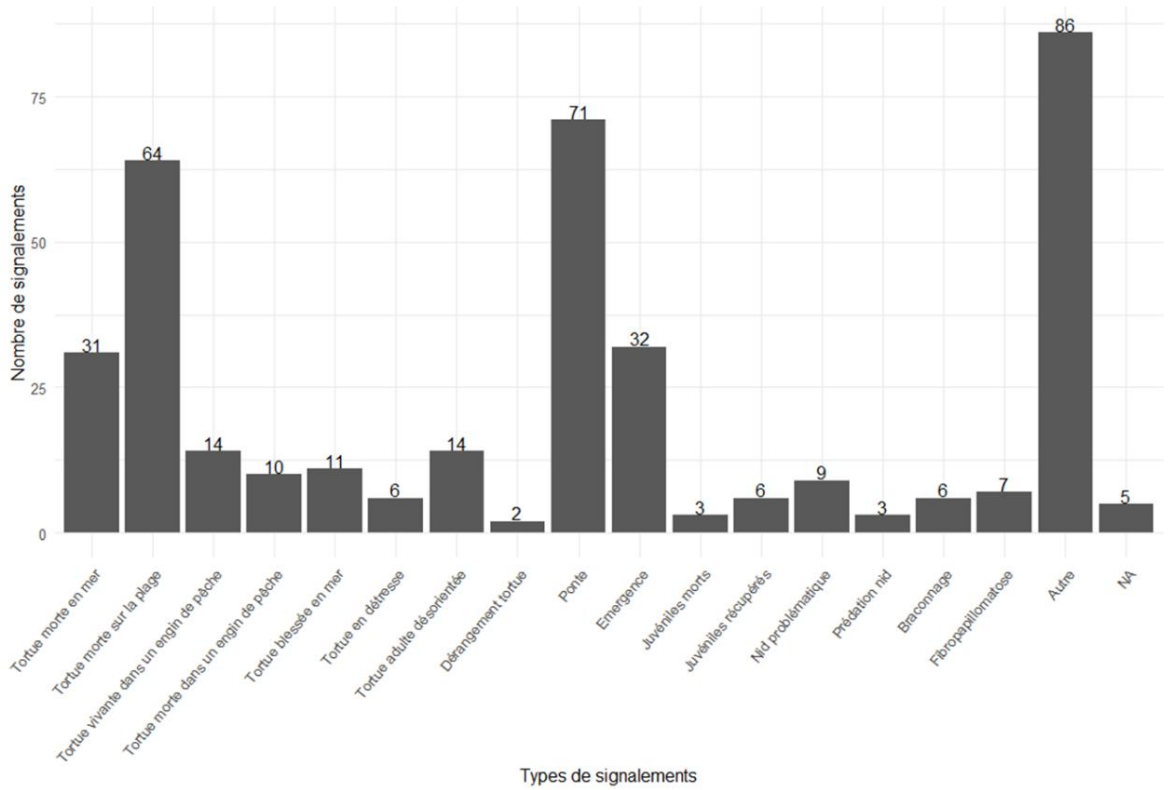


Figure 10 : Bilan du nombre de signalements en fonction des types de signalements sur la période novembre 2024 - octobre 2025.

Il a été précisé par la coordination du RETOM que la figure représente le nombre d'appels, et non le nombre d'observations. Ainsi, plusieurs appels peuvent concerner une même situation. La question du suivi des individus après une intervention, notamment concernant l'état vivant ou mort de l'animal est posée par la DEAL. Il est indiqué par la coordination du RETOM que chaque information est consignée dans la base de données dédiée, permettant de réaliser un suivi pour chaque cas traité. Récemment, une tortue est morte des suites d'une péritonite massive, malgré une prise en charge vétérinaire.



Concernant les actions mises en place (64), les tendances sont également similaires. La grande majorité des signalements ne nécessitent pas d'intervention, ou celle-ci n'est pas possible (tortue morte au large, signalement tardif...). En 2024 comme en 2025, les principaux signalements ont été faits par des particuliers (273), montrant leur importance dans le réseau et la bonne connaissance du numéro d'urgence.

Le CDL a demandé si les gardes du littoral avaient été formés au RETOM et il a été indiqué par la coordination que des agents du Parc Naturel Marin de Martinique, du Parc Naturel Régional et des services de l'ONF avaient été intégrés aux formations. De plus, le détail des bénévoles formés est précisé dans le rapport annuel.

Il a également été souligné par la douane que l'astreinte téléphonique représentait beaucoup de travail et la question du nombre de personnes en charge de cette astreinte a été posée. L'équipe de coordination du RETOM a répondu que quatre personnes se relaient pour l'astreinte téléphonique et ont à gérer deux à trois appels par jour en moyenne.

5 INTERVENTIONS RETOM

Intervenant : Coordination RETOM

Dans la continuité de la commission thématique 2024 et afin d'améliorer et faciliter les procédures, les différents cas d'interventions rencontrés sont abordés et des solutions face aux différentes situations sont étudiées avec l'ensemble des acteurs.

5.1 CAS NUMÉRO 1 : TORTUE RETROUVÉES MORTES

5.1.1 INTERVENTIONS RETOM

Les interventions sur les tortues marines retrouvées mortes sont limitées à de la prise d'information avec d'éventuels prélèvements ou nécropsies (uniquement par des membres au niveau d'habilitation adéquat) et à la facilitation de la prise en charge de la dépouille par les services techniques compétents.

Concernant les juvéniles retrouvés morts, la situation est plus urgente il est possible qu'il y ait d'autres individus encore vivants. Dans ce cas-là, le bénévole doit en priorité localiser le nid.

5.1.2 DISCUSSIONS ET AMÉLIORATIONS

Lorsque le cadavre est retrouvé échoué sur la plage, l'évacuation de celui-ci est à la charge des services techniques de la mairie de la commune concernée. Les différents appels passés aux mairies pour signaler la présence d'un cadavre de tortue marine sur une plage ont montré une mauvaise connaissance de leur responsabilité face à ces situations. En effet, de nombreux rappels doivent régulièrement être effectués pour que les services techniques prennent en charge la carcasse.

Lors de la formation RETOM tenue en mars 2025, une invitation avait été envoyée aux services techniques des mairies afin qu'ils soient formés et puissent intégrer le réseau. Certaines mairies ont indiqué être intéressées par la formation de leurs agents mais n'ont finalement pas donné suite aux sollicitations. TOTM a également indiqué que les communications vers les mairies n'avaient pas pu être mises en place en 2025, comme prévu lors de la précédente commission, en raison du changement d'animation du PNATMAF. L'objectif de renforcer le contact entre l'animation du PNATMAF et les municipalités est toujours prévu.



L'ONF s'est également interrogé sur la possibilité de faire intervenir plusieurs bénévoles sur une même situation. La coordination du RETOM a répondu que si la situation le nécessitait, plusieurs bénévoles pouvaient être mobilisés.

Enfin, la coordination du RETOM a précisé que certains agents de la CACEM (environ 15 personnes) étaient intéressés pour suivre la formation RETOM et pourraient être intégrés au réseau prochainement.

5.2 CAS NUMÉRO 2 : TORTUES MARINES BLESSÉES

5.2.1 INTERVENTIONS RETOM

Lors de la découverte d'une tortue marine blessée, l'enjeu principal est de poser un pronostic vital afin d'évaluer l'urgence de la situation et les possibilités de soins pour l'animal. Ainsi une évaluation préalable de la situation est réalisée par téléphone entre la personne ayant donné le signalement et la coordination du RETOM avec, si possible, un transfert de photos et vidéos. Selon le type de blessure, la coordination du RETOM détermine la nécessité d'une intervention sur site. En cas de blessure nécessitant des soins, la coordination du RETOM transmet les informations, photos et vidéos à un vétérinaire du réseau pour que ce dernier indique si une intervention vétérinaire est nécessaire/possible.

5.2.2 DISCUSSIONS ET AMÉLIORATIONS

La question de la récupération de l'animal en mer s'est posée, ainsi que celle du transport jusqu'à un vétérinaire. Des moyens nautiques sont nécessaires afin de ramener la tortue à terre. Les institutions membres du RTMM détentrices de moyens nautiques et de personnels de navigation qualifiés seront donc sollicitées pour ce type de situation. Par la suite, la question de l'utilisation de véhicules adaptés mobilisables pour le transport chez le vétérinaire devra trouver réponse.

Deux actions ont été mises en place en 2024 par la coordination du RETOM. La première a été la création d'un groupe WhatsApp "Intervention en mer", qui a pour but de rassembler tous les acteurs identifiés susceptibles d'intervenir en mer, dont la Brigade d'Intervention Maritime de l'Asso-Mer. La deuxième était l'établissement d'une liste de vétérinaires qui accepteraient de prendre en charge des tortues blessées. Une formation des vétérinaires intéressés est prévue fin 2025 dans cette optique. Suite aux échanges avec l'AEM, la coordination du

RETOM propose d'ajouter le secrétariat de l'AEM dans le groupe WhatsApp "Intervention en mer".

La nécessité de prévoir un fond dédié à l'achat de matériel médical de premiers secours pour les vétérinaires a été soulevée. L'animation du PNATMAF a proposé de prévoir des fonds dédiés aux soins ainsi que du matériel médical d'urgence dédié. La coordination du RETOM a précisé que les tortues blessées étant limitées à deux ou trois cas par an, le budget requis resterait modeste. Enfin, lors de la prochaine formation vétérinaire, ils seront invités à réfléchir à des solutions pour faciliter les interventions et la coordination entre confrères. Un lieu de stockage du matériel sera également à discuter.

5.3 CAS NUMÉRO 3 : PONTES ET ÉMERGENCES PROBLÉMATIQUES

5.3.1 INTERVENTIONS RETOM

Les désorientations des tortues adultes ou des nouveau-nés sont fréquentes durant la saison des pontes. Celles-ci peuvent avoir lieu la journée ou plus régulièrement la nuit. Lors d'une désorientation de jour, des bénévoles formés et habilités à la manipulation des tortues marines interviennent pour une remise à l'eau de l'animal. De nuit, il peut être plus compliqué de trouver des bénévoles disponibles. Dans ce cas, les signalants sont parfois guidés au téléphone par la coordination afin de réaliser les bons gestes sans manipulation des animaux. Si la situation le nécessite, les gendarmes ou les pompiers peuvent également être mobilisés pour intervenir.

5.3.2 DISCUSSIONS ET AMÉLIORATIONS

Les principaux sites de désorientation se trouvent proches de restaurants ouverts la nuit. Pour limiter les impacts et mettre en place les bons gestes le plus rapidement possible (éteindre les lumières, ne pas toucher les tortues...), le renouvellement d'une communication à destination de ces établissements et notamment de leur clientèle (affichages, sets de table...) avait été proposée lors de la commission de novembre 2024. La communication via les supports touristiques avait également été évoquée, notamment pour les restaurateurs de plages. Le PNATMAF souhaite aujourd'hui mettre à disposition des fiches d'informations directement aux propriétaires des établissements. Ces outils de communications seront réfléchis et développés par l'animation du PNATMAF.



La DEAL fait remarquer que différentes procédures sont en cours sur le territoire martiniquais. Un travail a été effectué avec l'ancienne sous-préfète de Saint-Pierre pour favoriser la communication auprès des restaurateurs de Saint-Pierre et du Carbet sur ces problématiques. À Schoelcher, des courriers de remise en état au vu de l'AOT de tous les restaurateurs ont été envoyés. Il est important de signaler que la communication avec les restaurateurs peut être parfois difficile.

Il est également indiqué par l'Asso-Mer que dans le cadre du projet REC (projet de restauration végétale), leur association a acheté des lampes adaptées aux tortues marines à destination des restaurateurs. La mise en place d'une démarche incitative est à envisager.

Les acteurs présents ont proposé la mise en place d'une communication positive et quotidienne auprès des restaurateurs, à travers des supports comme des sets de table ou la réflexion autour d'un label, ce qui pourrait encourager les bonnes pratiques à condition qu'une démarche soit engagée et respectée. Il serait aussi utile de s'appuyer sur les restaurateurs déjà sensibilisés pour inspirer les autres, tout en tenant compte de leurs besoins économiques et en travaillant en amont sur la sensibilisation. Proposer leur intégration dans le réseau échouage en tant que bénévoles formés pourrait également enclencher une meilleure prise en charge des problématiques anthropiques sur les habitats de ponte.

Le sanctuaire AGOA et l'animateur du PNATMAF ont indiqué qu'il serait pertinent d'ajouter les clubs de plongée au réseau et d'organiser leur intégration sous une forme collective, auprès des autres professionnels sur leurs plages d'implantation. La coordination du RETOM rappelle qu'un certain nombre d'entre eux ont été formés et seront recyclés en 2025. L'importance de prendre en compte la notion de conflit d'usage sur certaines plages a également été soulignée.

Suite aux discussions, il est proposé de créer ou d'adapter des supports clairs et simplifiés, accessibles au grand public, comme des flyers et des fiches pratiques, pour informer sur les bons gestes à adopter. Ces fiches pourraient être disponibles sur le site du PNATMAF. Ces documents pourraient également être diffusés via les réseaux sociaux (Facebook des communes, associations, DEAL, Réseau Tortues Marines Martinique) afin d'assurer une communication rapide et efficace sur les bonnes pratiques et les consignes d'intervention. La DEAL indique que des flyers "Bonnes pratiques Tortues Marines en Martinique" viennent d'être finalisés à leur niveau et qu'ils doivent sous peu être disponibles pour diffusion aux acteurs et grand public. Ces derniers restent généralistes et ne traitent pas spécifiquement de la désorientation.

5.4 Cas numéro 4 : Tortues marines prises dans des engins de pêche

Ce cas peut concerner des animaux en surface ou sous l'eau, les moyens mis en place sont différents selon le cas de figure.

5.4.1 Interventions RETOM

Pour une tortue marine morte dans un engin de pêche retrouvée en surface, un maximum d'informations concernant l'individu sont prises (espèce, taille, type d'engin de pêche...). Pour un animal capturé sous l'eau, l'intervention d'un plongeur scaphandrier formé au démaillage est nécessaire. Dans les deux cas, une caractérisation de l'engin de pêche par les services compétents est nécessaire afin de décider de son retrait ou non. Si des moyens nautiques sont disponibles, un transport de l'animal vers le large est organisé à la fin de l'intervention.

5.4.2 Discussions et améliorations

En 2024-2025 plusieurs cas de juvéniles retrouvés dans des filets déposés sur le littoral ont été observés. La coordination du RETOM aimerait connaître la procédure à suivre, et surtout les acteurs à contacter pour éviter cette problématique.

En mer, lorsque du matériel est abandonné (casier de pêche), les délais d'attente sont de trois mois pour constater l'abandon. Puis, la Direction de la Mer peut s'en occuper. La DM est gestionnaire de la pêche et des pêcheurs, c'est donc à elle d'éclaircir la situation pour identifier les propriétaires des filets entreposés. L'éventualité de contacter le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages marins est également mentionnée.

5.4.3 Mise en place de la Brigade d'Intervention en Mer (BIM)

Intervenant : l'Asso-Mer

Le projet Brigade d'Intervention Maritime (BIM), visant à la récupération de gros déchets en mer et d'engins de pêche perdus ou abandonnés, est porté par l'Asso-Mer depuis 2017. Au regard des enjeux de prises accidentelles des tortues marines dans les engins de pêche potentiellement concernés par la BIM, une réunion antérieure à cette commission avait été organisée entre les coordinations du RETOM et de la BIM afin de clarifier les procédures à mettre en place dans ces situations. Il en est ressorti que la procédure d'alerte pour les tortues

marines en détresse (appel au numéro d'urgence RETOM) était la priorité lors d'une prise en charge par la BIM. Un membre formé et habilité au RETOM doit être sur place pour l'intervention. Dans le cas d'une tortue retrouvée sous l'eau et qu'aucun scaphandrier formé au démaillage ne peut être disponible, les autorités compétentes peuvent remonter l'engin de pêche sur le bateau ou à terre afin de réaliser l'intervention. Pour son fonctionnement, l'Asso-Mer a mis en place depuis 2024 un groupe WhatsApp dédié à la BIM, nommé "Les yeux de la mer", permettant de signaler les infractions et les découvertes de déchets ou d'engins de pêche sur tout le territoire.

L'Asso-Mer a présenté notamment la chaîne d'intervention (Figure 11).

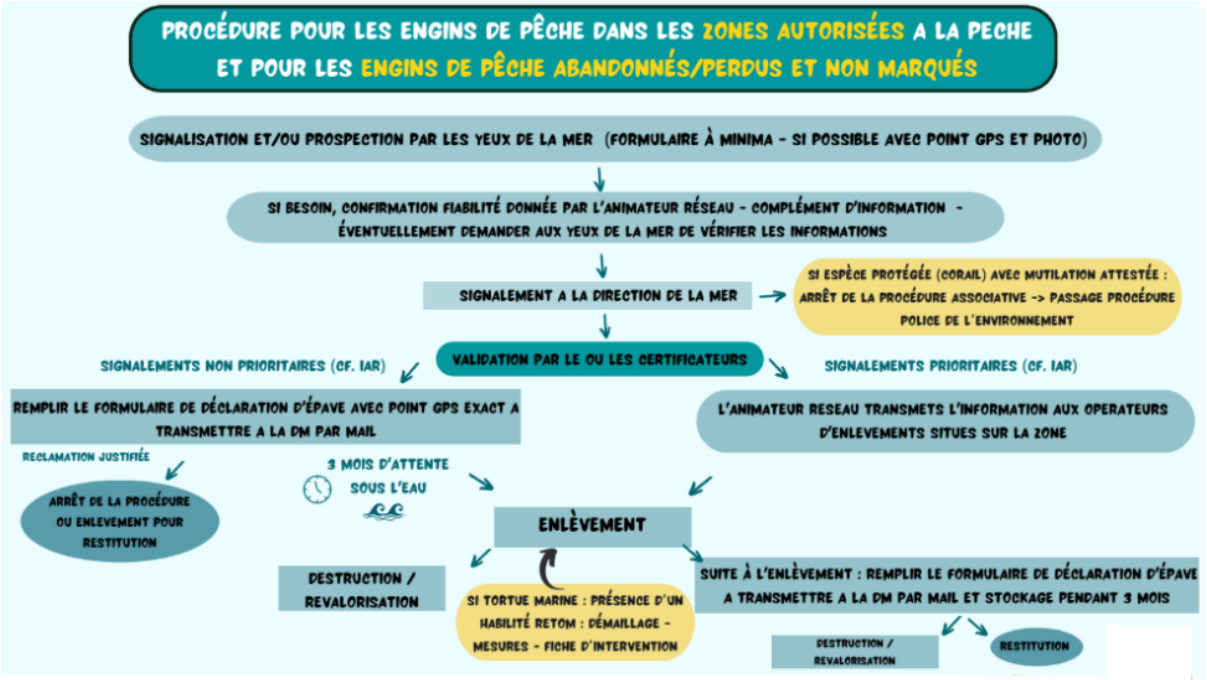


Figure 11 : Procédures d'interventions mises en place par la BIM pour les engins de pêches.

Entre juillet 2024 et octobre 2025, 96 signalements ont été effectués à la BIM, dont neuf engins illégaux, 37 engins fantômes, 34 gros déchets et deux engins perdus par des pêcheurs. Sur cette même période, six engins de pêche sans prise de tortue mais situés en zone interdite et cinq engins de pêche avec prise de tortue ont été signalés aux autorités. Suite à ces signalements, une situation avec la présence d'une tortue dans l'engin de pêche et deux autres sans tortues ont été prises en charge.

5.4.4 DISCUSSIONS ET AMÉLIORATIONS

La principale limite pour ces procédures est la disponibilité des services de l'État pour des interventions rapides, et la mise à disposition des moyens nautiques. De plus, un aval de la Direction de la Mer et du pêcheur pour intervenir sur le filet doit être obtenu au préalable pour pouvoir intervenir. La douane a alors indiqué que la Marine Nationale était en train de constituer une flotte de réserve côtière composée de réservistes, dotée d'un semi-rigide. Cette équipe pourrait être en mesure d'intervenir par l'intermédiaire de l'AEM et pourrait également être formée au RETOM.

L'Asso-Mer demande également si toutes les personnes présentes dans le groupe "Intervention en mer" sont formées à intervenir sur les tortues et au démaillage. La coordination du RETOM informe que tous les services impliqués ont effectivement des agents formés au RETOM mais que les formations au démaillage n'ont pas encore été mises en place. Celles-ci seront données en priorité aux pêcheurs par le CNRS dans le cadre du projet RECAPTED.

6 PRÉLÈVEMENTS

Intervenant : Coordination RETOM

Dans le cadre de la DEP actuelle, le prélèvement d'échantillons sur des spécimens morts et les nécropsies peuvent être autorisés pour les personnes habilitées (niveau B) par l'animation du PNATMAF. Ces prélèvements ne sont possibles que s'ils sont effectués dans le cadre d'un projet de recherches scientifiques et doivent être préalablement validés en commission échouage et en COPIL. En termes de stockage temporaire, la coordination du RETOM peut mettre à disposition un congélateur. Aujourd'hui seules deux personnes sont habilitées au niveau B (Benjamin de Montgolfier et Damien Chevallier), limitant les capacités de prélèvements.

Ainsi, différentes questions ont été soulevées :

- ✓ Des projets de recherche sont-ils déjà identifiés ?
- ✓ Des formations au niveau B sont-elles prévues ?
- ✓ Quelle structure serait en charge de la formation au niveau B ?

En réponse, l'animation et la coordination du PNATMAF a précisé qu'à ce jour, aucun projet de recherche nécessitant le prélèvement d'échantillons n'avait été identifié. La question des formations au niveau B reste en suspens et sera réévaluée en cas de nécessité de faire des prélèvements.

La DEAL a rappelé que la DEP tortues marines regroupe toutes les interventions sur les tortues juvéniles et adultes des sept espèces de tortues marines. A l'heure actuelle, cette DEP ne concerne pas la manipulation des œufs ni des coquilles d'œufs.

7 SUSPICIONS BRACONNAGE

7.1 INTERVENTIONS RETOM

Ces trois dernières années, les suspicions de braconnage ont fait l'objet de huit signalements en 2023, cinq en 2024 et six en 2025. La notion de braconnage regroupe des suspicions concernant des fouilles ou prélèvements dans des nids, des carcasses retrouvées découpées et des ventes de chair de tortue sur des réseaux sociaux (WhatsApp).

7.2 DISCUSSIONS ET AMÉLIORATIONS

La coordination du RETOM bancarise les données et contacte par mails les services compétents (SD-OFB, DEAL et animateur). La coordination du RETOM fait remarquer que d'autres services tels que les douanes ou les gendarmes peuvent être ajoutés dans la chaîne de signalement. La gendarmerie a confirmé qu'ils avaient la capacité d'intervenir s'ils avaient des informations sur la personne suspectée (ex : numéro de téléphone). La douane, de son côté, peut intervenir directement lors de la transaction.

Le SD a également indiqué que s'ils n'ont pas de vrais indices sur la situation et le contexte, ils ne peuvent pas commencer de véritable enquête. Les procédures ayant le plus de chances d'aboutir à un résultat seront favorisées.

8 MANIFESTATIONS DE FORTE INFLUENCE

Intervenant : La DEAL

Du fait d'une récurrence d'événements festifs de forte affluence sur les plages représentant un enjeu important en termes de reproduction pour les tortues marines nidifiant en Martinique, l'animation du PNATMAF et la DEAL ont entrepris de prendre contact avec les organisateurs d'événements. Réglementairement, les organisateurs d'une manifestation nautique doivent déposer une demande auprès de la Direction de la Mer. Lorsque la manifestation a lieu sur le domaine public maritime, c'est à la DEAL d'instruire le dossier. Mais la plupart des manifestations ont lieu sans autorisation.

Le contact a cependant pu être établi avec les organisateurs des quatre plus grands événements organisés en juin et juillet 2025, période de pic d'activité de ponte des tortues marines. L'objectif était d'intégrer le volet environnement à l'organisation de ces manifestations. Les différents impacts possibles sur les tortues marines ont été rappelés aux organisateurs, ainsi que les cadres réglementaires. Un accompagnement par l'animation du PNATMAF a également été mis en œuvre avec des actions à réaliser par l'organisateur en amont et pendant l'événement. L'objectif était de proposer des enclos de protection, réfléchir à la délocalisation des sites et prévoir des stands ou brigades de sensibilisation. Le suivi des traces deux mois avant l'événement reste difficile à mettre en place, sauf pour la Mercury Beach dont la plage est intégrée au programme 2025 de suivi des traces. Il est important de souligner que le public qui participe à ces événements n'est pas sensibilisé à cette problématique.

Dans les cas où un risque apparaît malgré l'anticipation des organisateurs, il est proposé, pour les événements le nécessitant, que les bénévoles du RETOM soient informés de la tenue de l'événement et qu'une vigilance particulière de la coordination du RETOM soit mise en place. L'organisateur de l'événement est tenu d'informer son service de sécurité de possibles interventions du RETOM pour les situations d'urgence sur les tortues marines. En cas de besoin, la sécurité de l'événement devra être en mesure de faciliter l'intervention du RETOM (annonce au micro, gestion du public, etc.).

9 FORMATIONS

9.1 FORMATION ET INTERVENTION ET RECYCLAGE

Une formation de nouveaux membres s'est tenue les 28 et 29 mars 2025, avec une journée de théorie et une demi-journée de pratique, permettant de former 29 nouveaux bénévoles. Le recyclage des membres du RETOM formés depuis plus de trois ans a eu lieu le 29 mars 2025, sous forme d'une demi-journée de rappel théorique et pratique, réunissant 24 bénévoles. Actuellement, 112 bénévoles sont habilités pour les interventions et ont signé la charte d'engagement au RETOM.

La prochaine formation des nouveaux membres se tiendra sous le même format que les années précédentes avec une journée dédiée à la réglementation et aux protocoles ; puis une demi-journée dédiée aux cas pratiques. Le recyclage des bénévoles habilités depuis plus de trois ans sera également réalisé lors de la demi-journée de cas pratiques comme lors de la précédente formation. Cela permettra de valider avec certitude les connaissances des personnes recyclées ainsi que de créer des moments d'échanges entre les anciens et les nouveaux membres du RETOM. Ces deux formations conjointes seront organisées par la coordination du RETOM au premier trimestre 2026.

9.2 FORMATION DES VÉTÉRINAIRES

Plusieurs vétérinaires de Martinique ont indiqué être volontaires pour être formés aux interventions du RETOM. Pour cette formation, le Dr Evva Jolt, chargé des interventions sur les tortues marines au centre de soin de Guadeloupe, se déplacera en Martinique.

Lors de cette formation, plusieurs points pratiques seront abordés :

- ✓ Déterminer les différents types d'interventions à mettre en place selon les cas identifiés,
- ✓ Déterminer dans quels cas une nécropsie est nécessaire/possible,
- ✓ Identifier les moyens et lieux de stockages possibles pour les nécropsies,
- ✓ Évaluer un budget à prévoir pour les interventions qui demandent un engagement de frais de la part des vétérinaires.

La coordination du RETOM sera chargée de l'organisation de cette formation en décembre 2025.

9.3 FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Comme précisé dans les décisions de la CT Conservation en mer de 2024, la formation à la réanimation des tortues marines dans le cadre du projet RECAPTED sera portée par le CNRS et sera uniquement dédiée aux pêcheurs professionnels. Elle aura pour objectif de les former au démaillage et à la réanimation des tortues marines capturées accidentellement dans les engins de pêche (niveau C de la DEP). Comme évoqué dans les comptes-rendus des différentes commissions, la présence du RETOM à cette formation permettra d'intégrer les actions mises en œuvre au titre de la prise en charge des tortues marines en détresse. Il a en effet été appelé qu'un lien entre les signalements reçus par le CNRS dans le cadre du projet RECAPTED devait être établi avec la coordination du RETOM afin de bancariser toutes les prises accidentelles et les interventions réalisées. Cette communication n'est à ce jour pas effective, l'animation du PNATMAF est en charge d'établir ce lien.

Enfin, l'information des formations sera transmise aux gendarmes mais, la hiérarchie de la Gendarmerie Nationale présente à la commission, informe que cela ne sera possible que sur leur temps personnel, en tant que bénévole.

10 COMMUNICATION

10.1 NEWSLETTER

La coordination a mis en place une communication envers les bénévoles du RETOM sous forme d'une Newsletter envoyée deux fois par an. Ce support présente un bilan des actions menées et les principales interventions réalisées sur la période présentée. Cela permet également de valoriser les acteurs du réseau ainsi que leur implication.

10.2 COMMUNICATION VIA L'ANIMATEUR

En raison du contexte de changement d'animation du PNATMAF, la communication externe pour le RETOM est passée au second plan. Aucun rappel du numéro RETOM n'a été diffusé dans les spots radios locaux sur les tortues marines. Aucun article de presse n'a été publié sur les bons gestes à adopter à terre et en mer, et aucune synthèse sur l'activité de ponte et les bonnes pratiques n'a été transmise aux communes du littoral.

En revanche, il est prévu de renforcer la communication autour du RETOM et de son numéro via les médias locaux, notamment par la diffusion d'un communiqué de presse (avec un focus sur une menace), l'enregistrement d'un spot radio dédié et la réalisation d'une courte vidéo de présentation. Un calendrier de publications Facebook du RTMM sera mis en place : février/mars pour le début de la saison de ponte, juin/juillet pour le pic de ponte et les premières émergences, puis août/septembre pour le pic des émergences. L'envoi de la synthèse aux mairies sera également renouvelé, avec un encart spécifique sur les données d'échouage par commune.

La DEAL se propose de faire des interventions à la radio sur cette thématique. Le format serait une interview de différents intervenants à destination du grand public.

Benjamin de Montgolfier

Directeur d'Aquasearch

b.montgolfier@aquasearch.fr

Marion Poupard

Cheffe de projets - Aquasearch

m.poupard@aquasearch.fr